Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20250626-CM20250642-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 26 juin 2025

Date de convocation : 20/06/2025
Date d'affichage : 20/06/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - — Delphine PRIGENT – Sébastien LE LEZ - Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY – Natalia DELACOURCELLE – Jean-François SALAUN – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE —– Dominique LE GOFF – Ewen LE BORGNE
à l'exception de : Eric LE DUFF, Olivier LE BIHAN, Valérie QUERE, Gwénaëlle ARGOUARCH
Procurations :
Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
Marlène ILHEU pour Roger GUILLOU
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Valérie QUERE pour Aurélie RIOU
Gwénaëlle ARGOUARCH pour Charles de KERMENGUY

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

4-2 Personnel Communal : actualisation des Lignes Directrices de Gestion au 01/04/2025

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont régies par l'art 35 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984. Le Décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 les rend obligatoires pour toutes les collectivités. Les LDG ont pour but d'élaborer une stratégie pluriannuelle des RH, de fixer des orientations générales pour la valorisation des parcours professionnels, et de renseigner agents, élus et encadrants dans tous ces domaines.

Les LDG doivent être révisées tous les 4 ans. Le dossier a fait l'objet d'un avis favorable du CST du CDG29 le 01/04/2025. La présente révision porte sur les effectifs et le pilotage RH. Les critères du document initial sont maintenus. Le document révisé est annexé à la présente délibération.

Publié le : 18/09/2025 15:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Cléder
https://www.intramuros.org/cleder/documents_administratifs/39783

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20250626-CM20250642-DE

L'Assemblée approuve cette révision des LDG à l'unanimité.

Fait à CLEDER, le 30/06/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

Publié le : 18/09/2025 15:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Cléder
https://www.intramuros.org/cleder/documents_administratifs/39783